



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE MOMAL

DOSSIER

# PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

# Table des matières

<b>Acronymes utiles</b> .....	<b>2</b>
<b>Présentation</b> .....	<b>3</b>
<i>Contexte général</i> .....	<i>3</i>
Le rôle de la prévention dans la réduction des déchets :.....	3
LE PLPDMA, l'économie circulaire et la réduction des gaz à effets de serre .....	4
<i>Diagnostic déchets</i> .....	<i>5</i>
Ordures ménagères.....	5
Contexte financier.....	8
<b>Stratégie et plan d'action</b> .....	<b>8</b>
<i>Axes</i> .....	<i>8</i>
<i>Objectifs quantitatifs par matières :</i> .....	<i>9</i>
<i>Actions planifiées :</i> .....	<i>10</i>
Axe 1 : Faire preuve d'éco exemplarité .....	11
Axe 2 : Réduire les déchets verts en déchèterie et tri des biodéchets .....	13
Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire .....	16
Axe 4 : Favoriser la consommation responsable .....	17
Axe 5 : Mettre l'accent sur le réemploi.....	20
Axe 6 : Sensibiliser à la prévention des déchets.....	23
<i>Estimations financières pour la mise en place des actions :</i> .....	<i>27</i>

# Acronymes utiles

**Biodéchets** : déchets composés de matière organique (déchets de cuisine, restes de repas, déchets verts et branchages), pouvant se décomposer en matière fertilisante dans un composteur, lombricomposteur ou en station de compostage.

**Déchets d'Activité Économique (DAE)** : déchets issus d'entreprises, de commerces, d'artisans, d'administrations, d'établissements scolaires ou hospitaliers. Ils peuvent être non dangereux (papiers, bois, métaux, etc.), dangereux (DEEE, accumulateurs, solvants, etc.) ou inerte (béton, briques, gravats, etc.).

**Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** : déchets des ménages issus de produits chimiques présentant un risque de toxicité pour l'Environnement.

**Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : déchets regroupant les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

**Emballages Ménagers Recyclables (EMr)** : tout emballage jeté quotidiennement par les ménages dans la poubelle de tri.

**Extension des Consignes de Tri (ECT)** : simplification du geste de tri permettant de jeter tous les emballages, souillés ou non, en vrac dans la poubelle de tri. Cette nouvelle consigne s'est étendue partout en France au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 pour une uniformisation des pratiques sur le territoire.

**Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** : déchets ménagers et assimilés ramassés en porte-à-porte sur le territoire, produits quotidiennement par les ménages et les entreprises collectées par le service public. En sont exclus les déchets occasionnels (déchets verts, déchets encombrants, déchets dangereux, déblais et gravats), quel que soit leur type de collecte.

**Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : déchets de la poubelle d'ordures ménagères, ne pouvant pas être mis en bac de tri ni au compostage, envoyés à l'incinération.

**Redevance Spéciale** : Cette redevance s'applique pour les professionnels. Afin de répondre à leur particularité en terme de production de déchets par rapports aux particuliers, ces derniers sont écartés du système de TEOMi pour être facturés sur un volume de bacs mis à leur disposition.

**Réemploi** : ensemble des opérations par lesquelles des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (art. L541-1-1).

**Réparation/ réutilisation** : opérations de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par lesquelles des produits ou des composants qui sont devenus des déchets sont préparés pour être réutilisés sans autre opération de prétraitement. Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau pour le même usage (art. L541-1-1).

**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)** : système de facturation inscrit sur les impôts fonciers, dont le montant varie en fonction du nombre de levée du bac d'ordures ménagères à partir d'un seuil minimum. Une partie est calculée sur le foncier, l'autre sur le nombre de levées du bac, avec un forfait selon la taille de poubelle. Si le bac est sorti plus souvent que prévu sur le forfait de levée minimum, un coût supplémentaire s'applique.

**Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** : Cette taxe concerne toutes les entreprises ayant une activité polluante. La TGAP sur les déchets relative à leur traitement compte entre autre dans les coûts de la collecte et des déchetteries.

# Présentation

## Contexte général

La Communauté de Commune du Pays de Mormal est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui regroupe 53 communes pour 48 473 habitants. Elle représente 1.8% de la population et 8.1% de la surface du département du Nord.

Créée en 2014 à la suite de la fusion de trois communautés de communes, elle compte trois pôles situés à le Quesnoy (pôle Administratif et principal), Landrecies (pôle Environnement et Technique), et Bavay (pôle Culture). Le pôle Environnement est doté d'une branche de prévention des déchets comptant deux employés.

### Le rôle de la prévention dans la réduction des déchets :

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (y compris le réemploi, la réutilisation). Le PLPDMA repose avant tout sur ce principe. Seul une prise de conscience collective permettra d'arriver à l'objectif primaire du plan : l'économie des ressources naturelles et des coûts de gestion du traitement des déchets.

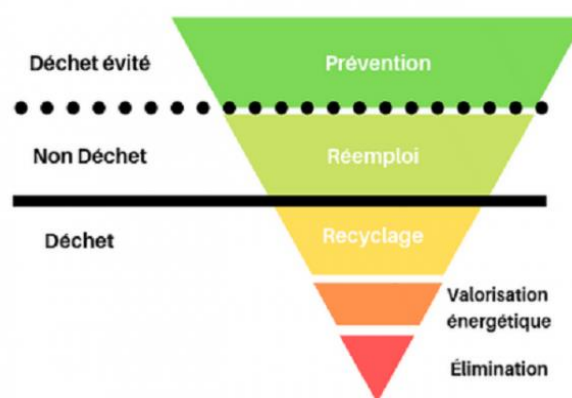
Selon l'article L541-1-1 du code de l'environnement, la prévention se définit par « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet ». Cette dernière doit avoir pour résultat la réduction d'au moins un des facteurs suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances dangereuses pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

### La hiérarchie des modes de traitement des déchets :

Le premier objectif dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets est d'éviter de produire les déchets grâce à la prévention et au réemploi (directive cadre européenne de 2018), pour tendre au mieux vers une politique Zéro-déchets. Ce premier aspect repose avant tout sur des changements de comportement, aussi bien pour les consommateurs que pour les producteurs de biens et services.

La prévention des déchets consiste pour la communauté de commune à agir aux stades de distribution et de consommation des produits de part les achats des habitants. Si le déchet est tout de même produit, il faut ensuite proposer des solutions pour les réutiliser (réemploi), et enfin les recycler si aucune autre solution n'est trouvée.





LE PLPDMA, l'économie circulaire et la réduction des gaz à effets de serre

L'économie des ressources naturelles est toujours au cœur de la prévention des Déchets. Ainsi la mise en œuvre d'un PLPDMA est une des parties indispensables à toute démarche territoriale d'économie circulaire : la collectivité peut agir sur les demandes et comportements des consommateurs, en informant ces derniers sur leurs achats et l'utilisation de leurs biens jusque dans leur tri lors du passage au stade déchet, et en organisant le processus de réemploi, de réparation des objets.

La prévention des déchets vise à limiter l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement, et ce en limitant notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les émissions de GES sont générées à la fois lors du processus de production du produit (amont), lors de sa consommation et lors de la gestion du déchet en résultant (aval).

Pour chaque étape de vie d'un produit, il convient de mettre au regard les émissions de GES réduites grâce à la suppression du déchets / au changement d'usage, mais également celles générées par la modification de la consommation.

Des actions telles que le tri des biodéchets, le réemploi, ou la réduction du gaspillage alimentaire peuvent ainsi réduire la production de tCO2e par an de façon non négligeable.

## Diagnostic déchets

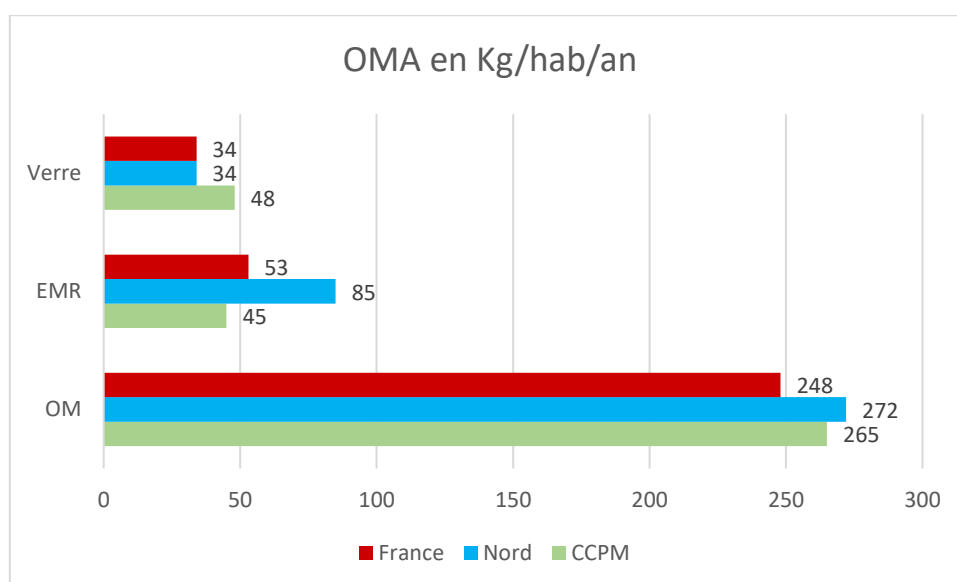
Pour la collecte sélective, c'est 2 332.80 tonnes de verre (+ 26.06 tonnes en apport volontaire, soit 48.12 kg/habitant/an) 2 202.98 tonnes d'emballages ménagers recyclables (45.45 kg/habitant/an) qui ont été ramassés.

Quand aux ordures ménagères, 12 834 tonnes (264,7kg/habitant/an) ont été collectées.

On remarque une baisse légère et régulière des tonnages de verre et de déchets recyclables, certainement dû à l'allègement du poids et de la densité des emballages plastiques et une diminution d'achats d'emballages en verre.

Les ordures ménagères ont eu une nette diminution en 2015 grâce à l'accès aux 4 déchetteries et restent maintenant stables. Le compostage se fait encore sporadiquement mais augmente petit à petit, avec environ 150 composteurs vendus cette année.

soit un total de 17 370 tonnes soit **359 kg de déchets par personne et par an**. En France est collecté 248kg d'ordures ménagères par habitant par an, 34kg de verre par habitant, 50kg d'emballages soit un total de 332kg par habitant par an.



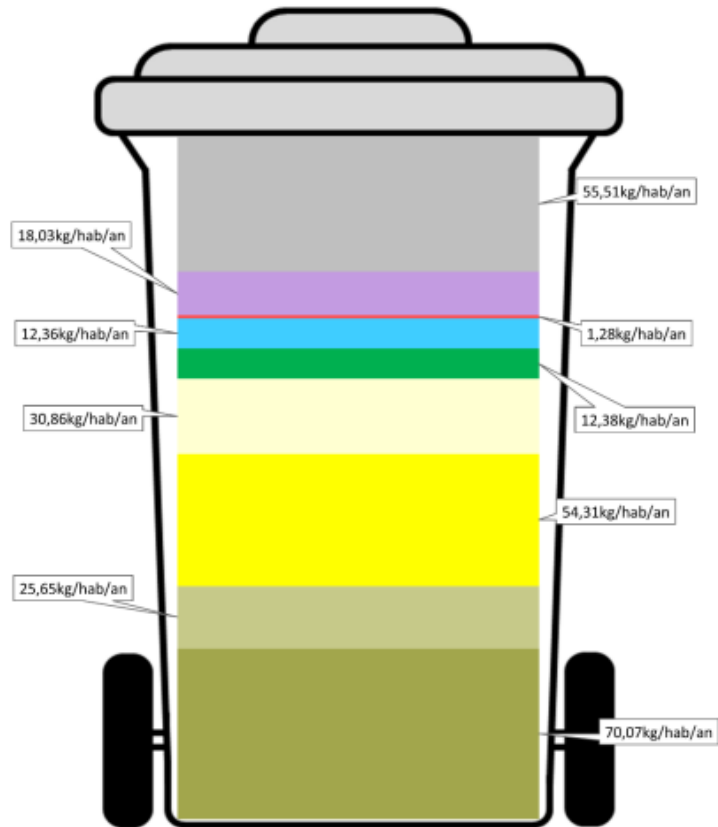
La collecte de verre est bien supérieure à la moyenne française de 54kg/hab/an en 2021. Le tonnage d'EMR est quand à lui plutôt bas, l'extension des consignes de tri n'ayant été mise en place qu'en 2023.

<https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/6>

### Ordures ménagères

Une caractérisation d'ordures ménagères a été effectuée en Septembre 2023 pour analyser la composition du bac gris. Cette étude sera renouvelée chaque année jusqu'en 2025.

## Composition d'une poubelle OMR

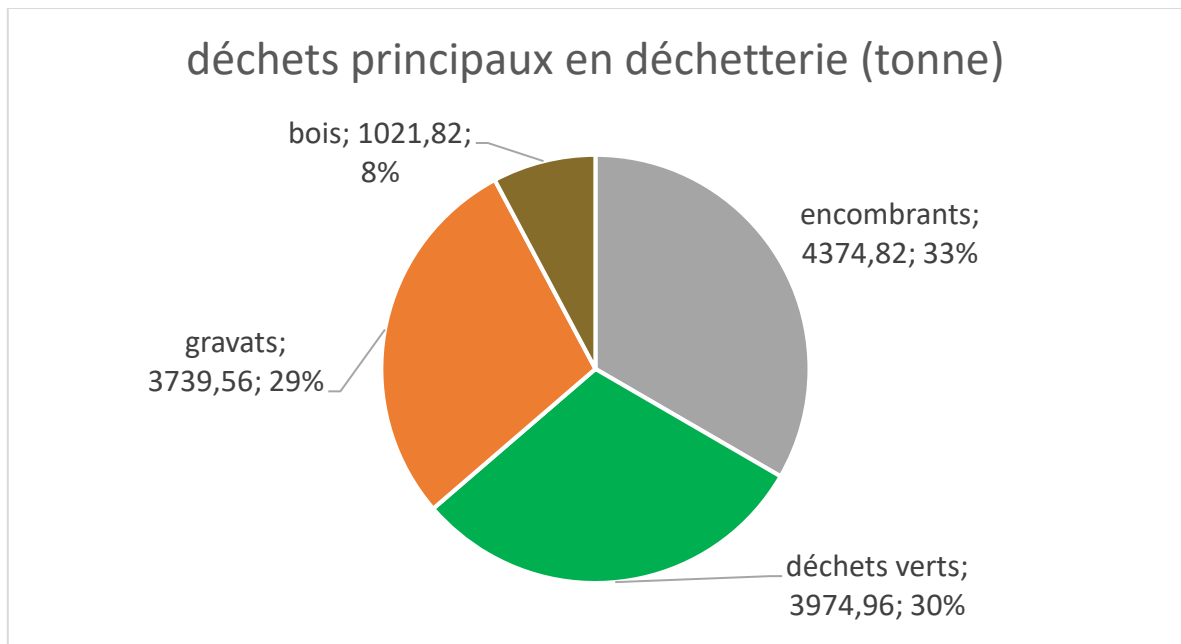


- Déchets résiduels
- Déchets dangereux
- Verre recyclable
- Collecte sélective hors Verre
- Déchets putrescibles
- Textiles sanitaires
- Autres valorisables
- Emballages extension des consignes de tri
- Gaspillage alimentaire

Plus de 25% du gisement d'ordures ménagères est constitué de biodéchets ou déchets putrescibles. Suivent ensuite les textiles sanitaires (couches, mouchoirs, essuie-tout, lingettes ...) et les plastiques (restes d'extentions de consignes de tri non triées).



## Tonnages des déchetteries



### **Encombrants :**

- ccpm : 90kg/an/hab
- France : 77kg/an/hab

### **Gravats :**

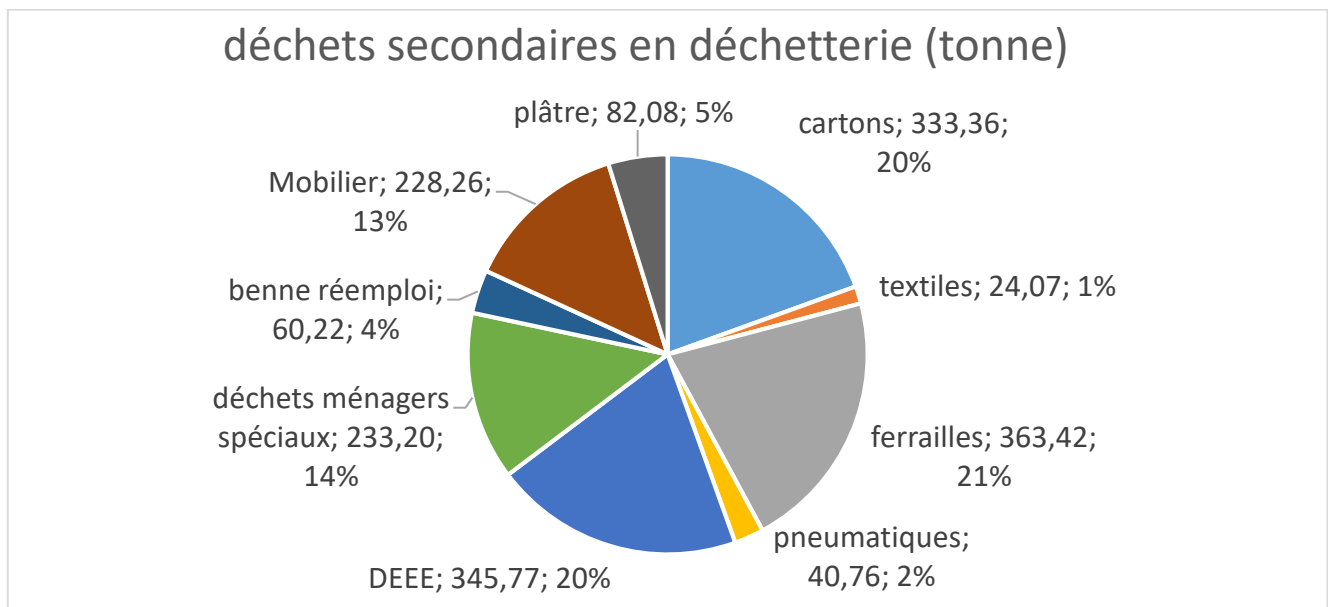
- ccpm : 77kg/hab/an
- France : 64kg/hab/an

### **Déchets verts :**

- ccpm : 82kg/hab/an
- France : 66kg/hab/

### **Chiffres des professionnels en m3 :**

- Encombrants : 868m3
- Gravats : 104,4 m3
- Déchets verts : 314,4 m3



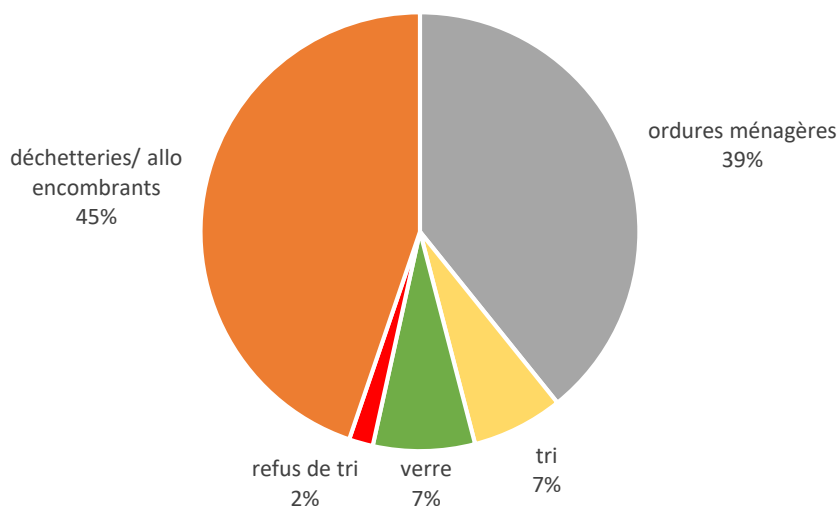


Non indiqué : plastiques (2,16 T), piles (1,89 T), cartouches d'encre (21kg), ampoules et néons (NI).

65 % des déchets collectés partent en valorisation matière. 35 % restent traités en valorisation énergétique (incinération), notamment les encombrants.

60.22 tonnes de déchets ont ainsi évité l'incinération, et ont été recyclées et/ou réemployés par la ressourcerie C2ri d'Anzin.

### Part de déchets ménagers assimilés (tonnes)



Le total de tous les déchets assimilés du territoire compte donc une majorité d'ordures ménagères et de rejets en déchetteries. Un grand travail est donc à effectuer sur la baisse des encombrants et ordures ménagères.

### Contexte financier

Une nouvelle stratégie de modernisation de la collecte des déchets est mise en place en 2024 pour faire face à une forte augmentation du coût du service et les stabiliser.

d'ici la fin du mandat, en tenant compte de l'évolution des coûts des contrats de collecte, de la séparation des flux, de l'extension des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), de l'évolution du coût de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des tonnages à éliminer du fait du « Socle Commun », de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). La réduction de ces déchets est donc une nécessité absolue, tant pour des raisons environnementales que financières.

Le budget initial 2022 donné pour la collecte des déchets était de 4 837 500 €, et 18 000 € pour la communication. Le pays de Mormal a pu baisser son reste à charge pour le budget déchets de 119 359,16 € entre 2021 et 2022.

## Stratégie et plan d'action

### Axes

Les axes du PLPDMA ont été déterminés en s'inspirant du PRPG de la région des hauts-de-France, et consistent en ces 6 volets :

- Faire preuve d'éco exemplarité
- Réduire les déchets verts en déchetterie et tri des biodéchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Favoriser la consommation responsable
- Mettre l'accent sur le réemploi
- Sensibiliser à la prévention des déchets

## **Objectifs quantitatifs par matières :**

Sur la base des tonnages de collecte et de déchetterie, et définis grâce aux différents plans et lois de réduction des déchets, plusieurs objectifs seront à atteindre d'ici 2029.

Les objectifs seront séparés par matières :

### **Biodéchets :**

En prenant en compte les déchets putrescibles et le gaspillage alimentaire de la poubelle d'ordure ménagère et les déchets verts apportés en déchetterie :

- Sortir 20% des biodéchets de l'ordure ménagère, soit passer de 70,1kg à 56.08kg/hab/an ;
- Baisser de 15% l'apport de déchets verts en déchetterie soit passer de 82.3kg à 69.95kg/hab/an ;
- Diminuer le gaspillage alimentaire de moitié, soit passer de 26.7kg à 13,35kg/hab/an.

### **Emballages :**

- Baisser le nombre d'emballages de la poubelle de tri de 10%, soit passer de 45.45kg à 40,5 kg/hab/an ;
- Sortir des ordures ménagères la moitié de la collecte sélective, soit passer de 85kg à 42,5kg/hab/an ;
- Atteindre un taux de recyclage de 50% d'ici 2029.

### **Ordures ménagère :**

- Réduire 50% des ordures ménagères d'ici 2029, soit passer de 280kg à 140kg /hab/an.

### **Encombrants :**

- Réduire de 10 % le tonnage d'encombrants amené en déchetterie, soit passer de 90kg à 79 kg/hab/an ;
- Porter la part de réemploi à plus de 5% d'ici 2029.

### **DAE :**

- Réduire de 5% les déchets

Les différentes actions permettront ainsi de viser la diminution de 13% de l'ensemble des déchets ménagers d'ici 2029 par rapport à 2010.

### **Des objectifs futurs encore plus élevés :**

La diminution des déchets étant calculé sur la loi portant sur les données depuis 2010, de nombreux efforts resteront à fournir afin d'atteindre les prescriptions nationales de réduction des déchets.

Les objectifs quantitatifs du Pays de Mormal se voient néanmoins déjà ambitieux.

## *Actions planifiées :*

Chacune des fiches actions sera liée à un ou plusieurs de ces axes cités :

1. Formation des collectivités à la prévention des déchets
2. Mettre en place une tarification incitative
3. Développer le compostage partagé
4. Développer le mulching
5. Mettre en place une aide au compostage à domicile
6. Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
7. Promouvoir le zéro-déchet grâce au « fait-maison »
8. Création d'un réseau d'entreprises pour la réduction des déchets
9. Animations en magasin
10. Organisation d'une donnerie
11. Mise en place d'une ressourcerie fixe
12. Développer les offres du repair café
13. sensibiliser les scolaires
14. Créer et distribuer des documents de communication sur la prévention des déchets
15. Collecter le verre en points d'apports volontaires
16. Développer le tri hors foyer

## Axe 1 : Faire preuve d'éco exemplarité

Formation des collectivités à la prévention des déchets	
Date	2024 - 2026
Lieu	Mairies, tiers Lieux, pôles de la communauté de commune
Contexte	Le compostage et les solutions de réduction des déchets sont très peu présents dans les établissements publics. Seul le tri des papiers reste majoritairement appliqué, avec des lacunes sur la gestion des emballages, et des déchets produits pendant le repas et les pauses.
Objectifs généraux	Sensibiliser tous les pôles et tiers lieux en 2024, faire une journée sensibilisation par an. Sensibiliser toutes les communes et établissements publics au tri des déchets et au compostage d'ici 2029.
Description	Informier sur les pratiques de tri actuelles. Mettre en place des solutions de tri des emballages, du verre, et du compostage. Appeler à la réduction des déchets dans son travail quotidien. Proposer une organisation pour la bonne gestion des déchets.
Évaluation	Nombre d'établissements publics sensibilisés. Nombre de fois où les bacs sont sortis par an.
Fréquence	Une fois par an pour les établissements de la communauté de commune, une fois tous les deux ans pour les autres établissements publics.
Partenaires	Communes du territoire (équipes municipales, services techniques...) / bibliothèques / Tiers-lieux /etc.
Moyens humains	1 à 2 personnes pour animer toutes les interventions
Communication	Mail, téléphone
Points de vigilances	S'assurer d'une bonne prise en compte des consignes après entrevue de tous les employés et services d'entretien des locaux publics.

<h2>Mettre en place une tarification incitative</h2>	
Date	2024-2026
Contexte	Le bac d'ordures ménagères pèse presque 6 fois plus par habitant par an que le bac de tri. On suspecte une quantité non négligeable de petits objets, déchets verts, déchets de cuisine et emballages restant dans ces sacs poubelle.
Objectifs généraux	Réduire le tonnage des ordures ménagères Inciter à un meilleur tri Mise en conformité avec La Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la Loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) Mieux maîtriser l'augmentation des coûts de collecte et de traitement
Objectifs opérationnels	Instaurer une tarification à blanc durant le second semestre 2024 pour la mettre en application réelle en 2025
Description	Faire un état des lieux pour mesurer la quantité de déchets produite par foyer, et adapter en amont les volumes des bacs à chaque utilisation. Communiquer auprès des habitants pour répondre aux questions sur cette tarification et éviter la désinformation et les craintes sur le sujet. Construire le projet avec les élus pour mieux communiquer et connaître les particularités de chaque commune.
Évaluation	Tonnage des ordures ménagères Nombre de foyers informés
Partenaires	Groupe contenu pour le changement des bacs
Moyens matériels	21 000 bacs pucés
Moyens humains	Délégation à un prestataire pour le sondage et le changement des bacs. Deux animateurs du tri pour la sensibilisation
Communication	Site internet, presse, porte à porte et réunions de quartier, stands événementiels
Points de vigilances	Risques de dépôts sauvages d'ordures ménagères ou dépôts dans des poubelles publiques.

Axe 2 : Réduire les déchets verts en déchèterie et tri des biodéchets

<b>Développer le compostage partagé</b>	
Date	2024 - 2029
Lieu	Habitats collectifs
Contexte	Les biodéchets constituent environ 30% des ordures ménagères, actuellement incinérées. Les habitants de logements collectifs n'ont actuellement pas possibilité de trier en composteur cette ressource.
Objectifs généraux	Sortir le gisement de biodéchets de l'ordure ménagère ; Offrir une solution aux habitants d'habitats collectifs.
Objectifs opérationnels	Au moins un site de compostage par zone d'habitats collectifs dans les 6 ans du plan
Description	Promotion de la démarche et mobilisation de référents, en lien avec les communes Rédaction et passation de marchés pour structurer durablement la filière Recensement et identification des sites potentiels, en lien avec les communes du territoire Formation des référents de site, au fur et à mesure Installation des équipements et suivi des sites par les ambassadeurs du tri Animation d'un « Réseau compostage » visant à faire vivre une dynamique autour de l'enjeu du compostage - Etude en fonction de la tarification incitative
Évaluation	Nombre de sites et composteurs installés Nombre de foyers apportant leur biodéchets Qualité du compost Nombre d'incidents relevés
Fréquence	Passage d'un référent compost au moins une fois par semaine, surveillance régulière des sites par les ambassadeurs
Périmètre	Une commune du territoire accueillant les dons de tous les habitants du pays de Mormal.
Partenaires	ADEME / Région / Associations de quartier, d'habitants / Comités de quartier / Communes du territoire (équipes municipales, services techniques...) / Fournisseurs de composteurs / Acteurs intervenant sur la dimension « Broyat » / Associations de jardinage et jardins partagés /
Moyens matériels	Composteurs (3 par sites au moins), bioseaux, fourche
Moyens humains	1 surveillant et une aide
Communication	Presse, site internet, affiches, flyers, fête des voisins, pancartes près des composteurs
Points de vigilances	Surveiller les apports des habitants, le vandalisme sur les composteurs, les odeurs et les problèmes de nuisibles potentiels. Reformer régulièrement les référents et les contacter/remplacer en cas de manque d'intérêt pour leur mission.
coûts	Devis composteurs bioseaux et fourches

## Développer le mulching

Date	2024
Public	Habitants du territoire
Contexte	Les tontes de pelouses représentent environ 40% des déchets verts. Celles-ci contiennent jusqu'à 90% d'eau, utilisable pour protéger les sols et améliorer la qualité du gazon.
Objectifs généraux	Sortir le gisement de biodéchets de l'ordure ménagère Offrir une solution alternative à la déchetterie pour les habitants ayant un jardin
Objectifs opérationnels	Le maximum d'habitants sensibilisés, 15% de baisse des déchets verts apportés en déchetterie
Partenaires	ADEME / Région / Communes du territoire (équipes municipales, services techniques...) / entreprises vendant les appareils mulching
Moyens matériels	Subvention pour kit mulching
Communication	Presse, site internet, affiches, flyers, fête des voisins, pancartes près des composteurs
Points de vigilances	Éviter les doubles demandes : 1 kit mulching par foyer.
Coût	Délibération de budget pour subvention de kit mulching



Mettre en place une aide au compostage à domicile	
Date	2024-2029
Lieu	Chez l'habitant, en mairie, salle des fêtes
Contexte	Même lors de sa pratique, il reste une méconnaissance du bon fonctionnement du compostage pour certains habitants, engendrant des problèmes de décomposition des biodéchets. Les usagers sont en demande de conseils et il est parfois nécessaire de casser certains préjugés.
Objectifs généraux	Apporter une explication pédagogique au fonctionnement d'un composteur Casser les clichés liés au compostage Agir comme médiateur auprès des personnes en conflit de voisinage ou inquiets à propos du compostage
Description	Les usagers pourront bénéficier d'une aide à la gestion de leur composteur en prenant rdv par appel téléphonique. Un suivi pourra être effectué si besoin
Évaluation	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de composteurs installés
Partenaires	Mairies, tiers lieux
Moyens humains	Un ambassadeur chargé des rendez-vous
Points de vigilances	Attention aux conflits de voisinages qui relèvent parfois de la police municipale Connaître les règles et lois pour une bonne gestion et disposition du composteur dans le jardin

### Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires	
Date	2024-2029
Lieu	Restauration scolaire
Contexte	<p>En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros et se retrouvent à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution.</p> <p>Le plan national de prévention des déchets et la loi AGECE visent à réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2029, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale, objectifs repris dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets.</p>
Objectifs généraux	<p>Promouvoir les produits locaux</p> <p>Tendre vers l'exemplarité pour la restauration collective via la commande publique</p> <p>Sensibiliser le personnel de cuisine et les agents de la restauration</p> <p>Mettre en avant les bonnes pratiques des restaurants scolaires pratiquant déjà en interne, une gestion des stocks réduisant les pertes alimentaires</p> <p>Eduquer et responsabiliser les plus jeunes à la lutte contre le gaspillage alimentaire en les incitant à adopter durablement des comportements favorisant la réduction des déchets</p>
Objectifs quantitatifs	<p>Réduire le tonnage d'ordures ménagères des cantines</p> <p>Réduire et valoriser les déchets de tables</p> <p>Réduire de 50 % le gaspillage en restauration scolaire d'ici 2029</p>
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contact auprès des cantines du territoire</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail spécifique dans le cadre de la Politique Agroécologique et Alimentaire pour traiter le sujet de façon transversale et multi-acteurs</li> <li>- Travail avec les professionnels de la restauration commerciale et des commerces de bouche, en lien avec l'axe déchet des professionnels et du travail de collecte des biodéchets</li> <li>- En lien avec l'axe 3 (sensibilisation du grand public) et l'axe 4 (accompagnement des professionnels) du PLPDMA, rapprochement auprès des grandes et moyennes surfaces et travail en lien avec les associations d'aide alimentaire sur les attentes/besoins en matière de dons des invendus</li> </ul>
Évaluation	<p>Nombre d'établissement vertueux</p> <p>Nombre d'élèves sensibilisés</p> <p>Quantité de déchets fermentescibles</p>
Fréquence	<p>1 formation des cantiniers et professeurs, suivi d'1 réunion de mise en place</p> <p>1 suivi tous les 6 mois pour les deux premières années, puis tous les ans</p>
Partenaires	Direction fonctionnement des établissements (région)
Moyens matériels	<p>Tables de tri</p> <p>3 composteurs par cantine</p> <p>gachimètre</p>
Moyens humains	1 à 2 animateurs par journée de sensibilisation
Communication	Mail des écoles
Points de vigilances	Assurer une veille auprès des établissements pour éviter le relâchement
coûts	<p>Tables de tri</p> <p>3 composteurs par cantine</p>

Axe 4 : Favoriser la consommation responsable

promouvoir le zéro-déchet grâce au "fait maison"	
Date	2024 – 2026
Lieu	événements, tiers Lieux, écoles,
Contexte	Les emballages ménagers font partie du quotidien de chaque usager du pays de Mormal. Les solutions pour les éviter sont parfois méconnues, ou ont mauvaises presse.
Objectifs généraux	Faire connaître les alternatives aux produits emballés et au « jetable » Accompagner la création de ses propres produits d'entretien et cosmétiques promouvoir la réutilisation des contenants déjà achetés
Description	Création d'ateliers permettant de créer soi-même sa lessive, son dentifrice, son déodorant ... Remettre l'Humain dans la fabrication d'un produit et sortir de l'habitude industrielle Appuyer sur la réutilisation des contenants en verre ou en plastique Présenter les ingrédients essentiels pour Évoquer l'organisation de l'emploi du temps pour la préparation de ces produits
Évaluation	Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'ateliers réalisés Nombre de préparation réalisées
Fréquence	Au moins 3 ateliers par an
Moyens matériels	Contenants (si possible issus de la réutilisation), plaque à induction, ustensiles (fouets, bols, balance, cuillère doseuses)
Moyens humains	Un animateur par atelier de 10 personnes
Communication	Presse, site internet, affiches, flyers, fête des voisins, pancartes près des composteurs
Points de vigilances	Vérifier le bon état des contenants provenant de réutilisation Vérifier les dates de péremption des produits et donner les précautions d'utilisation de chaque préparation
coûts	Coût des ingrédients, contenants, ustensiles et plaque de cuisson = environ 200€

## Création d'un réseau d'entreprises pour la réduction des déchets

Date	2024-2029
Contexte	Entreprises produisant des déchets et cherchant des repreneurs
Objectifs généraux	Mettre en contact les entreprises productrices de déchets et repreneurs de matière Réemployer des chutes de matériaux, gravats, autres matières valorisables Contacter les entreprises du territoire pour connaître leurs pratiques Création d'un annuaire
Objectifs opérationnels	Baisse de 10% des déchets des entreprises participantes d'ici 2029
Évaluation	Nombre d'entreprises participantes Quantité de déchets détournés
Fréquence	Mise à jour de l'annuaire 1 fois par an
Partenaires	C2Ri, service culture, déchetteries, associations, habitants volontaires, mairies
Communication	Document disponible en mairie, stands, communauté de communes
Points de vigilances	Veiller à la bonne autonomie et la fluidité des échanges entre producteurs de déchets et demandeurs. Faire une publicité régulière pour éviter une baisse de motivation et abandon du projet

# Animations en magasins

Date	2024
Contexte	Beaucoup de suremballages en magasin Tous le monde va en magasin → public nouveau à sensibiliser
Objectifs généraux	Sensibiliser à la réduction des déchets Évoquer le suremballage Faire découvrir une nouvelle logique d'achats responsables
Objectifs opérationnels	Partenariat avec un magasin du territoire par an
Évaluation	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de magasins accueillant l'animation
Fréquence	1 à 2 fois par an (fêtes de fin d'année, rentrée scolaire ...)
Partenaires	Grandes surfaces, petites boutiques d'alimentation
Communication	Deux chariots, un rempli de suremballage, un avec le moins d'emballages possible. Affiches, banderole, panneaux ...
Points de vigilances	Attention à ne pas être confondu avec une banque alimentaire

## Axe 5 : Mettre l'accent sur le réemploi

<h1>Organisation d'une donnerie</h1>	
Date	2024
Lieu	Tiers lieu, marché couvert, salles des fêtes, gymnases ...
Contexte	Un nombre conséquents d'objets encore utilisables sont déposés en déchetterie, voire finissent en dépôts sauvage. Les ressourceries ne sont pas toujours connues ou fréquentées.
Objectifs généraux	Promouvoir la pratique du don Faire connaître le réemploi et ses acteurs Détourner des objets des déchetteries
Objectifs opérationnels	Organiser une récolte de dons Aménager un espace gratuit temporaire où les dons sont déposés
Description	Proposition de l'action et validation en commission déchet Recherche de partenaires (Le Relais, Emmaüs, commune pour la salle des fêtes et une association pour la tenue de la buvette) Création de support (flyer, affiche A3) et demande de création d'une banderole à un prestataire extérieur. Sensibilisation des gardiens de déchetterie de la communauté de communes Affichage et distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des 35 communes par les élus Pose de la banderole sur le portail de la déchetterie (soit 7j avant l'événement) pour que les usagers puissent mettre de côté certains objets Installation des tables à la salle des fêtes Accueil des partenaires, des donateurs et receveurs, par les élus, les agents, recueil des avis des participants, récupération des "indonnés" par nos partenaires, et rangement de la salle des fêtes par les élus et agents Article dans le journal local Retour de l'événement en commission La donnerie peut accueillir d'autres activités : couture, repair café, cuisine, conférence
Évaluation	Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'objets restants à la fin de la manifestation par rapport au nombre donné
Fréquence	1 fois par an, à développer si le projet a du succès
Partenaires	C2Ri, service culture, déchetteries, associations, habitants volontaires, mairie accueillant le projet
Pilotage	Camille Labard
Moyens matériels	Au moins 10 tables, panneaux indicateurs intérieurs et extérieurs, communication papier
Moyens humains	1 surveillant et une aide
Communication	Presse, site internet, affiches
Points de vigilances	Surveiller les dons d'objets et combien d'objets sont pris par personne (limiter par exemple à 10 petits objets, 5 moyens et 1 gros comme les meubles)

Mise en place d'une ressourcerie fixe	
Date	2024-2025
Lieu	Landrecies
Contexte	objets encore utilisables déposés en encombrants (incinérés) / retrouvés en dépôts sauvage Ressourcerie éphémère de Landrecies très populaire Proche de la déchetterie
Objectifs généraux	Promouvoir la pratique du don Faire connaître le réemploi et ses acteurs Détourner des objets des déchetteries
Évaluation	Tonnage détourné / donné en boutique Recettes des objets revendus Fréquentation de la ressourcerie
Partenaires	C2Ri, service culture, déchetteries, associations, mairie
Pilotage	C2Ri
Communication	Presse, internet, tiers lieux, communes



Développer les offres du repair café	
Date	2026 - 2029
Lieu	Atelier numérique de Le Quesnoy, Tiers lieu de Landrecies, Bag@numérique de Bavay
Contexte	Le repair café de la communauté de commune aide les habitants à réparer leurs êtits électroménagers plusieurs fois dans l'année. Mais de nombreux autres objets pourraient être réutilisés grâce à l'aide de volontaires connaissant l'art de réparer.
Objectifs généraux	Apprendre à réparer plutôt que de jeter Renouer un lien social entre les habitants et les amateurs de bricolage détourner de la déchetterie certains déchets réparables
Description	Création de nouveaux ateliers de réparation pour les vélos, ateliers de couture, menuiserie ... Mise à disposition des outils nécessaires Appel aux bénévoles ayant des compétences dans le domaine de la réparation
Évaluation	Nombre de repair cafés faits dans l'année Nombre de personnes sensibilisées Nombres d'objets réparés
Fréquence	Au moins 2 nouveautés en repair café d'ici 2030
Moyens matériels	Au besoin, outillage de bricolage, soudure, petite menuiserie, cinquallerie etc.
Moyens humains	Bénévoles spécialisés et animateur
Communication	Presse, internet, tiers lieux, communes

## Axe 6 : Sensibiliser à la prévention des déchets

<h3>Sensibiliser les scolaires</h3>	
Lieu	Ecoles primaires
Contexte	Les bonnes pratiques du tri peuvent être apprises et mieux assimilées si elles sont développées dès l'enfance : aujourd'hui les enseignants abordent le sujet du recyclage et formulent le besoin d'intervenants sur le sujet.
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre le tri des déchets ménagers, des emballages et des biodéchets</li> <li>• Identifier les différents déchets et leur matière première</li> <li>• Découvrir les processus de recyclage des différentes matières en nouveaux matériaux</li> <li>• Aborder la notion de réemploi</li> <li>• Définir et découvrir le compostage</li> <li>• Avoir une réflexion sur les dépôts sauvages et la pollution due aux déchets</li> </ul>
Objectifs opérationnels	Former chaque cycle 3 des écoles du territoire, soit environ 500 enfants par an
Description	<p>Partie 1 : sous forme de question réponse Présentation de la structure, des déchetteries et des ambassadeurs, du lieu Définition d'un déchet et son histoire Pourquoi et comment recycler (les trois flux) Qu'est-ce qu'une matière première ? Impact des déchets sur la planète (exploitation des ressources et pollution, temps de dégradation d'un déchet).</p> <p>Partie 2 : jeu du tri : l'enfant trie des déchets factices dans les bons bacs avant correction Cheminement des déchets vers le nouvel objet recyclé ; Jeu de cartes présentant les matières premières, le déchet associé et le matériau recyclé.</p> <p>Partie 3 : approfondissement Si le temps le permet Compostage, la notion de réemploi et la pollution ; Questions et distribution d'un diplôme.</p>
Évaluation	Nombre de classes et d'enfants sensibilisés
Fréquence	Une fois par an pour chaque classe de cycle 3
Périmètre	Territoire du pays de Mormal
Partenaires	Professeurs, inspection académique
Moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diaporama (ordinateur portable et projecteur)</li> <li>• Bacs de tri étiquetés</li> <li>• Déchets types (emballages lavés, matériaux propres)</li> </ul>
Moyens humains	1 à 2 ambassadeurs et l'enseignant
Communication	Mail aux écoles
Points de vigilances	Adapter si besoin aux classes à niveaux mixtes Apporter du matériel supplémentaire

Créer et distribuer des documents de communication sur la prévention des déchets	
Date	2024-2029
Lieux	Stands événementiels, établissements publics, porte-à-porte
Contexte	Demande fréquente d'informations plus poussée sur le tri et la réduction des déchets, un certain nombre d'habitants pas encore sensibilisés
Objectifs généraux	Sensibiliser les habitants au tri Faire découvrir les solutions de compostage Aborder le sujet de la réduction des déchets (zéro-déchet ...) Aller auprès de l'habitant (stands, porte-à-porte) pour communiquer les informations
Objectifs quantitatifs	Mettre à disposition des documents d'information dans 100% des communes du territoire Distribuer l'information dans 100% des habitats collectifs
Évaluation	Nb personnes sensibilisées Nb documentation distribuée Nb établissements publics proposant la documentation Nb porte-à-porte / événements réalisés
Partenaires	Communes du territoire (équipes municipales, services techniques...) / Autres acteurs publics (bibliothèques, tiers lieux ...)
Communication	Vidéos centre de tri / incinérateur, disque tri des déchets, livret guide du tri / compostage / zéro déchets, stop pubs ...
Points de vigilances	Surveiller les stocks disponibles et adapter aux communes pour ne pas gaspiller de documentation

Collecter le verre en points d'apports volontaires	
Date	2024-2026
Contexte	Les bacs de tri du pays de Mormal sont dotés d'une cloison pour récolter le verre. Suite à l'extension des consignes de tri, le bac de tri est maintenant trop petit dû à la cloison, qui elle-même est trop volumineuse pour le verre récolté. Le ramassage du verre en porte-à-porte est de plus onéreux et sous-représenté en France, limitant les possibilités de ramassage.
Objectifs généraux	Décloisonner les bacs de tri et collecter les mêmes tonnages de verre en point d'apport volontaire d'ici 2026
Objectifs opérationnels	Validation des points de colonne à verre avec les mairies (effectué). Pose des colonnes à verre d'octobre à décembre 2023 Décloisonnement des bacs de tri en janvier 2024
Description	Faire un état des lieux du gisement de verre par foyer et du nombre de foyer par communes Installer les colonnes à verre dans des lieux accessibles en prenant en compte le bruit des dépôts de verre. Créer une carte interactive des points d'apports pour les usagers
Évaluation	Tonnage du verre Nombre de débordements de colonnes à l'année État des colonnes à verre Avis de la population
Partenaires	Ramassage des colonnes à verre par Avesnois Environnement
Moyens matériels	187 colonnes à verre
Moyens humains	2 animateurs du tri et service communication pour la prévention
Communication	Site internet, presse, porte à porte et réunions de quartier, stands événementiels
Points de vigilances	Attention aux dépôts sauvages près des colonnes, et à la baisse de tonnage en début de mise en place. La qualité du tri dans le bac decloisonné pourra aussi varier

Développer le tri hors foyer	
Date	2025 - 2030
Lieu	Toutes communes du territoire volontaires
Contexte	Afin d'étendre le recyclage des emballages sur le territoire, la loi AGECE prévoit de rendre obligatoire le tri hors foyer au 1 <sup>er</sup> Janvier 2025. près de 300.000 tonnes par an d'emballages ménagers sont jetés hors du foyer en France : la plupart sont recyclables mais pas triés automatiquement.
Objectifs généraux	Généraliser le tri hors foyer dans les lieux publics Améliorer le taux de captation des emballages en vue de leur recyclage
Description	Se concerter avec les communes pour déterminer les lieux de fréquentation du territoire (parcs et jardins, établissements publics, cimetières ...) Organiser la gestion des points de collecte Communiquer auprès des habitants
Évaluation	Installer au moins 30 sites de tri sur le territoire
Moyens matériels	Achat de 30 dispositifs de tri sélectifs pour lieux publics
Communication	Signalétiques autour des points de tri

# prévisions d'élaboration du PLPDMA

*Estimations financières pour la mise en place des actions :*

Domaines	Coûts
Coûts de personnel prévention et coût de communication	384 000€ environ sur six ans
Coût de la subvention mulching	10 000€ accordé en 2024
Coût des composteurs (collectifs et individuels confondus), lombricomposteurs et bioseaux	434 000 € pour équiper 7 000 foyers
Coût de mise en place de la tarification incitative	Enquête auprès des foyers du territoire : 490 726,48 € Impression des courriers : 3832.80 € Coût des bacs et du puçage : 419 636,11 € + 1 017 654,72 € = 1 437 290,83 € Logiciel TEOMI : 150 000€ sur 6 ans
Coût des PAV verre	520 383,60 €
Coût potentiel du tri hors foyer	100 000 € pour 30 sites minimum